

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 236

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 13 QUINQUIES

Après le mot :

« soins »,

insérer les mots :

« psychiatriques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.